

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 Juin 2016

▪ Vente de la parcelle n°59 du lotissement de la Moinerie 5

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle formant le lot n°59 du lotissement de la Moinerie 5, cadastrée section A n° 1628 à M. RABIN Alexis et Mme PENCHÉ - domiciliés Route de St Brice – les Landes à BOUERE (53290).

La dite parcelle d'une superficie 479 m² sera vendue au prix de 25 866.00 € TTC dont 4 120.20 € de TVA sur marge.

▪ Vente de la parcelle n°41 du lotissement de la Moinerie 5

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle formant le lot n°41 du lotissement de la Moinerie 5, cadastrée section A n° 1610 à Monsieur GANDON Florian et Madame PLION Fanny - domiciliés 26 bis, rue de Château-Gontier à AZE (53200).

La dite parcelle d'une superficie 560 m² sera vendue au prix de 30 240.00 € TTC dont 4 816.93 € de TVA sur marge.

▪ Vente de la parcelle cadastrée section A n°1701

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle cadastrée section A n° 1701 à Monsieur JARRY Clément et Madame GUILLAUME Angélique - domiciliés 2, Clos du Noyer à CHATEAU-GONTIER (53200)

La dite parcelle d'une superficie 841 m² sera vendue au prix de 42 386.40 € TTC dont 6 729.40 € de TVA sur marge.

▪ Résultats de la consultation relative au choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Lavoir

Monsieur le Maire présente les résultats et l'analyse de la consultation pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la rue du Lavoir.

Huit offres ont été reçues conformes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de retenir l'offre du Cabinet GUIHAIRE s'élevant à 4 650 € H.T
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

▪ Vente de jardinières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre d'anciennes jardinières en vente sur les bases ci-dessous :

- Jardinière carrée en pierre reconstituée : 5 € l'unité
- Jardinière PVC rectangle : 20 € l'unité
- Jardinière rectangle en pierre reconstituée : 10 € l'unité
- Jardinière ronde en pierre reconstituée : 20 € l'unité

▪ Tarifs pour la location de l'Espace Jacques Brel

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15/02/2008, le Conseil Municipal avait instauré un forfait de prise en charge de 50 € TTC par jour pour toutes les associations communales qui occupaient l'Espace Jacques Brel, sachant que la première location est gratuite.

Monsieur le Maire propose de majorer ce forfait pour les associations communales et de créer un tarif pour les associations hors commune.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer deux tarifs à compter du 1^{er} Juillet 2016 :

- Associations communales : 70 € TTC
- Associations hors communes : 150 € TTC